Le **Grand Prix CCIFS** est organisé par **la Chambre de Commerce et d'Industrie France Serbie** et il est décerné chaque année.

L'objectif du concours Grand Prix CCIFS est de révéler les solutions innovantes dans les affaires, ainsi que de promouvoir les meilleurs exemples de responsabilité sociétale mises en œuvre par les entreprises membres de la CCIFS et récompenser les meilleurs d'entre eux. Les trophées respectifs récompensent :

- **• GRAND PRIX GREEN - POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- **• GRAND PRIX CSR - POUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES**.

Article 1 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert de droit aux sociétés :

- qui sont immatriculées en Serbie quelles que soient leurs activités (industrielles, commerciales et de services) et
- qui sont membres de la CCIFS.

Le jury se réserve le droit d'exclure une société ne correspondant pas aux critères. Les sociétés doivent candidater les projets qui ont été réalisés au cours de l'année 2023.

Article 2 : Candidature

Pour candidater un projet, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription ci-joint en serbe et en français. A défaut, la version française peut être remplie en anglais. Une fois les formulaires complétés, il est nécessaire de les envoyer, en format Word, avec les matériels additionnels (photos, vidéos…) par mail à office@ccfs.rs.. Des suggestions de candidats peuvent être faites par e-mail à l'adresse suivante office@ccfs.rs. Les candidatures ne seront alors prises en compte qu'une fois l'accord de la société en question donné.

La date limite des candidatures est le 25 mars 2024.

Article 3 : Confidentialité

Toutes les informations communiquées resteront confidentielles et leur contenu ne pourra être diffusé qu'aux membres du jury. Les sociétés lauréates acceptent cependant la divulgation des informations sur lesquelles l'élection du lauréat est fondée. Le jury se réserve la possibilité de demander les informations complémentaires afin de pouvoir prendre sa décision. Les dossiers de candidature seront traités confidentiellement et ne seront pas retournés

Article 4 : Critères d'attribution

Objets d'évaluation :

GREEN : Action/projet réalisé dans le domaine du développement durable.

CSR : Action réalisée dans le cadre d'une activité commerciale socialement responsable ayant un impact positif sur la communauté locale.

Indicateurs d'évaluation :

- idée de base
- originalité de l'innovation ou de l'action de RSE
- ressources utilisées (financières, humaines, internes ou externes)

GREEN :

Le prix "GREEN Grand prix CCIFS" sera décerné à l'entreprise dont l'action/projet a eu le plus fort impact positif sur ses activités et son environnement commercial. Le développement durable est un concept qui vise à répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cela implique un équilibre entre le progrès économique, la justice sociale et la protection de l'environnement.

CSR

Tous les entreprises qui entreprennent des actions dédiées à avoir un impact positif sur l'environnement social (diversité, inclusion, éthique, etc.) et économique (investissement socialement responsable, dons, etc.) ont le droit de participer. Cela inclut :

• La durabilité économique : la diversification de l'économie, la promotion de l'innovation, l'amélioration de l'accès à l'éducation et à l'emploi, ainsi que l'assurance de l'existence d'institutions économiques stables et équitables...

• La durabilité sociale : la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la discrimination.

• La durabilité culturelle : la préservation et la promotion du patrimoine culturel, des traditions et de l'identité, ainsi que le soutien à la diversité des cultures et des langues. La durabilité culturelle implique le développement de systèmes sociaux et économiques qui respectent et soutiennent les différentes identités et pratiques culturelles.

Les critères ci-dessus sont donnés à titre d'exemple et ne sont pas exhaustifs.

Article 5 : Désignation du Lauréat

- Une première phase dite de pré-sélection effectuée par les membres du Conseil d'Administration permettra de retenir de 3 à 5 finalistes. Ceux-ci seront prévenus de leur présélection et recevront, si nécessaire, un dossier à compléter et retourner à la CCIFS.
- Une deuxième phase dite de sélection finale sera effectuée grâce aux votes en ligne qui sera ouvert **au grand public du 4 avril au 14 avril 2024 à minuit**. Les votes seront ouverts via le site internet de la Chambre et via notre page sur Facebook (Chambre de Commerce et d'Industrie France Serbie). Tous les visiteurs du site avec une adresse mail valide ou avec un profil sur Facebook pourront voter.

Les lauréats du Grand Prix de la CCIFS GREEN et CSR/RSE seront désignés lors du Gala le 23 Avril 2024.

Article 6 : Le jury

Le jury chargé de la présélection est composé des membres du Conseil d'administration de la Chambre de commerce franco-serbe et de la directrice de la Chambre de commerce franco-serbe. Le grand public décide du vainqueur final. Le gagnant dans chaque catégorie est le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes.

Article 7 : Engagement du candidat

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve. Le candidat s'engage à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury et, en particulier, à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné. En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réserve la possibilité de retirer le ou les prix déjà attribués. La sélection des dossiers s'effectue selon des critères librement fixés par les organisateurs. Les candidats renoncent en conséquence à tout recours contre les organisateurs en cas de non-sélection de leur dossier.

Article 8 : Engagements de l'organisateur

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive du concours pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter les modifications dictées par les circonstances ou la force majeure. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, si nécessaire, la durée du concours.

Article 9 : Usage promotionnel et commercial des distinctions

Les entreprises, institutions ou personnes lauréates du Grand Prix CCIFS peuvent apposer sur leurs documents (mémoires, signatures, publicités, etc.) la mention " Lauréat du Grand Prix CCIFS 2024 pour le GREEN " ou " Lauréat du Grand Prix CCIFS 2024 pour une entreprise socialement responsable ", et cette mention sera également communiquée dans les publications de la CCIFS : newsletters, site web, rapports de presse ciblés, etc.

Article 10 : Gratuité

La participation au concours est entièrement gratuite.